

Rapport annuel 2010



Sur le Prix et la Qualité du Service d'Élimination des Déchets





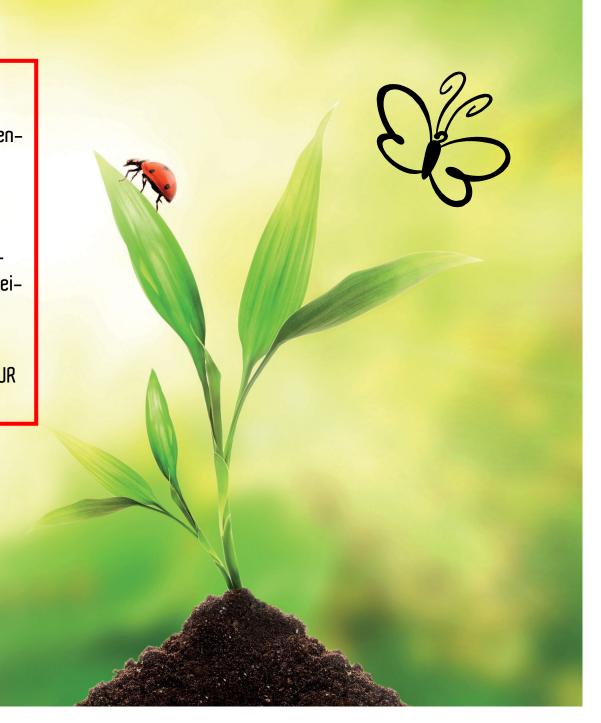




Ce rapport annuel est obligatoire ; il fait bien entendu l'objet de tous nos soins, reflète l'actiuité technique et financière de notre compétence « déchets ménagers ».

Ce document uous seruira éventuellement à parfaire uos connaissances en la matière, ou à renseigner tout usager qui le souhaiterait.

Jean-Louis PUISSÉGUR



Le rapport annuel : une obligation réglementaire

Le rapport, présenté ci-après, répond à l'obligation faite, à chaque président d'Etablissement Public Intercommunal, à chaque maire, compétent en matière de collecte ou traitement des déchets, par l'article L.2224 –5 du Code Général des Collectiuités Territoriales, de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport permet de mieux connaître et faire connaître, les indicateurs relatifs à la collecte et traitement des déchets (indicateurs techniques).

En complément des indicateurs techniques, des indicateurs financiers sont imposés par le décret n° 2000 - 404 du 11 mai 2000, retraçant les conditions économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute.

Il représente un outil d'information essentiel quant à la transparence de la gestion des déchets des ménages.

Table des Abréviations

OM : Ordures ménagères

I.S.D.N.D: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

P.E.T: Polyéthylène Téréphtalate

P.E.H.D: Polyéthylène Haute Densité

E.M.R: Emballages Ménagers Recyclables

J.R.M: Journaux-Revues-Magazines

E.L.A: Emballage Liquide Alimentaire

Bauxite : Matière première de l'acier (minerai)

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE: Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques

BRF: Bois Raméal Fragmenté

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

TEOM: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Sommaire



Les indicateurs techniques

	La collecte sélective des emballages ménagers	p9
	Emballages collectés et recyclés en 2010	p 1
	* Les ordures ménagères	p 12
	♣ L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux	p 14
	* La plate-forme de compostage	p 1
	♣ Les déchetteries	p 16
	* Les déchets spécifiques	p 17
	* Animer	
	* Communiquer	p 19
Glos	ssaire	
Les	projets 2011	p 20
Les	indicateurs financiers	
	*Les ordures ménagères : collecte et traitement	p 2



LES INDICATEURS TECHNIQUES







La collecte sélective des emballages ménagers et assimilés

La collecte en porte à porte 2009 2010 718 tonnes Soit 66 kg/hab/an Capacitats 2010 ... 719 tonnes Soit 65 kg/hab/an

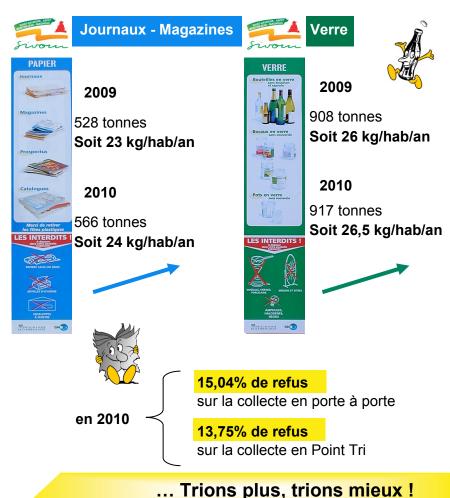
Les résultats de la collecte en porte à porte (bacs jaunes) en 2010 sont identiques à ceux de 2009. La tendance est « optimiste » aux vues des résultats des années précédentes mais un effort reste à faire pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement car les résultats quantitatifs restent constants. Dans cet optique, les actions de communication en matière de tri vont être renforcées en 2011.

La collecte en Point Tri

Pour les emballages collectés dans les colonnes, les résultats suivent la même tendance que pour la collecte en porte à porte, à savoir plus ou moins constants.

Une légère hausse pour les Journaux - Revues - Magazines (+ 1Kg/hab) et le verre (+ 0,5Kg/hab).





Le refus

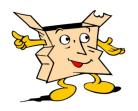
Le refus correspond aux « erreurs de tri » des habitants, c'est-à-dire les emballages qui ne sont pas indiqués dans le guide de tri.

Ce pourcentage est calculé au moyen d'une caractérisation, c'est-à-dire un échantillonnage réalisé tous les mois selon des règles normalisées.

La collecte sélective des emballages ménagers et assimilés

« Relooking » des totems!

Des totems vieillissants et la nécessité de remettre à jour les consignes de tri, nous ont amenés à « relooker » et rééditer les « totems » implantés à côté des points tri.







retrouvez les dernières nouvelles sur le tri

Le Diagnostic « VERRE »





Évolution des tonnages de la collecte du verre du SIVOM



917 tonnes de verre recyclées en 2010 = 26,5 kg/hab/an (pop INSEE 2010

Moyenne nationale de notre milieu semi-rural : **40 kg/hab/an**

Amélioration de la collecte du verre : un enjeu économique et écologique

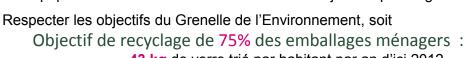
Le SIVOM avec l'aide d'Eco-Emballages a pu réaliser un diagnostic « verre ». Ce diagnostic a permis de faire l'analyse

- du parc des bornes (état, densité, accessibilité, signalétique, propreté)
- > Taux de remplissage et performances (suivis réalisés par les chauffeurs)

Cette analyse a défini des actions à entreprendre en 2011 :

Le TOTEM

- > Renforcement des bornes sur plusieurs communes
- Optimisation des fréquences de collectes
- Campagne de sensibilisation et d'information au tri du verre vers l'ensemble de la population du SIVOM Saint Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac.



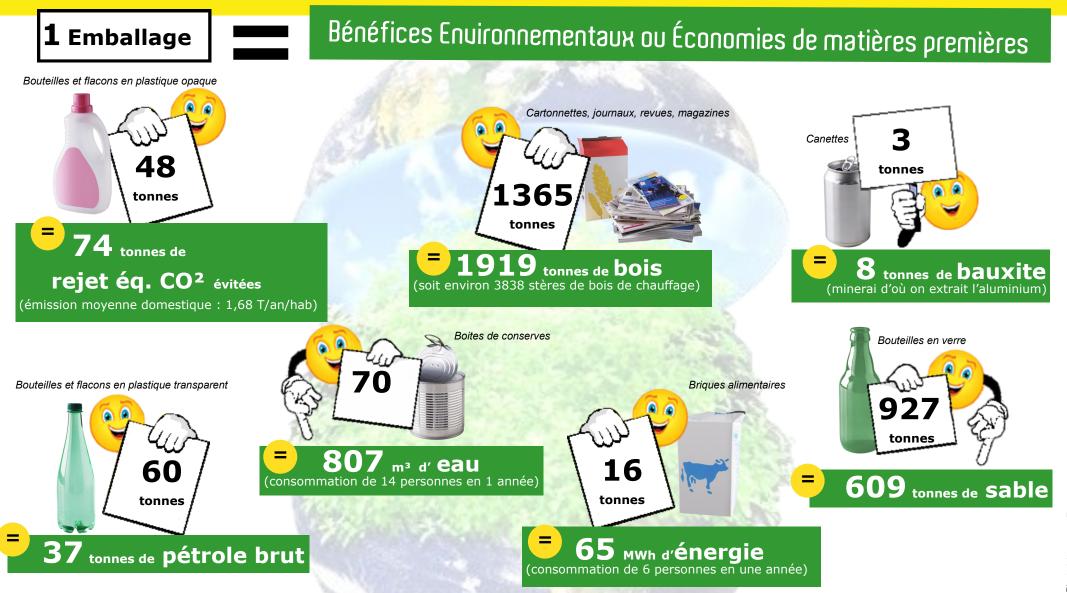
43 kg de verre trié par habitant par an d'ici 2012. Une part importante du gisement reste à exploiter

Ine part importante du gisement reste à exploiter

4 bouteilles sur 10 jetées aux ordures ménagères



Emballages collectés et recyclés en 2010 pour l'ensemble des 4 cantons



Votre geste de tri ... un geste pour la planète, un geste pour le Comminges, MERCI de votre participation

Les ordures ménagères

Des tonnages d'ordures ménagères relativement constants...





2010: 10 684 tonnes



2009: 10 676 tonnes

Continuons nos efforts, trions plus!

Optimisation de la fréquence des tournées de ramassage des ordures ménagères, c'est l'assurance d'un meilleur service au meilleur coût.

Cette optimisation s'est déroulée en deux phases :

La première phase (été 2010) a consisté en la suppression de la tournée supplémentaire (habituellement mise en place mi juin à mi septembre) pour les communes de Sengouagnet, Juzet d'Izaut, Arguenos, Moncaup, Milhas, Razeceuille. Le besoin en bacs supplémentaires a été étudié au cas par cas pour palier à d'éventuels débordements.

Des actions de communication et des suivis sur le terrain ont précedé la deuxième phase, à savoir, la réduction de la fréquence des collectes à compter du 15 novembre 2010, sur les communes suivantes :

- Miramont de Comminges : passage de 3 à 2 collectes,
- ➤ Aspet : passage de 3 à 2 collectes pour le centre ville et de 2 à 1 collecte pour le reste du territoire, une collecte supplémentaire est conservée pour l'été
- Labarthe Rivière, Valentine, Pointis Inard, Castelnau Magnoac : passage de 2 à 1 collecte

Une phase de suivis sur plusieurs mois permettra les réajustements nécessaires.



OBJECTIF... une diminution de la quantité des déchets incinérés, enfouis et stockés:

-15%, par l'amélioration de l'information

une augmentation du recyclage matière et organique

2015. c'est orienter vers ces filières un taux de 35% en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers et assimilés. Ce taux est porté à 75% dès 2012 pour les déchets d'emballages et les déchets d'entreprises hors BTP, agriculture, industries agroalimentaires et activités spécifiques

Une nouvelle organisation des tournées

- Optimisation des trajets : tracés de nouveaux circuits
- Mise en place de suivis
- Optimisation du temps de pause
- Réajustement du nombre de bacs sur les points de collecte
- Déplacement de bacs
- Réorganisation des tournées



Les ordures ménagères : la redeuance spéciale

Avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisé, le SIVOM a étudié la mise en place de la Redevance Spéciale sur son territoire.

A l'issue de plusieurs mois d'étude (démarrage mars 2009) et plusieurs simulations, les élus ont retenu une formule de calcul qui tient compte des besoins réels vis-à-vis de la production de déchets de chaque redevable préalablement identifié et d'autre part, qui perm et de déduire la TEOM de l'année n-1. Dans un deuxième temps, l'accord entre les partis a été contractualisé par la signature d'une convention.

la Redevance spéciale est mise en place pour les établissements publics et assimilés

Lorsque la collectivité a un financement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et accepte de prendre en charge l'élimination des déchets banals d'activité, la mise en place de

la Redevance Spéciale est une obligation règlementaire depuis le 1er janvier 1993.

Principes de tarification :

La loi prévoit que la redevance spéciale soit calculée sur la base du service rendu, c'est-à -dire des quantités réellement prises en charge par la collectivité.

Établissements assujettis à la TEOM Volume déchets < 1320 litres Le producteur pave la TEOM Volume déchets > 1320 litres La RS est calculée dès les premiers litres d'ordures ménagères et de collecte sélective Établissements non assujettis à la TEOM

La RS est calculée dès les premiers litres d'ordures ménagères et de collecte sélective

La formule

 $RS^{(1)} = (Volume hebdo de bacs OM^{(2)} x prix au litre OM x Activité)^{(5)}$ + (Volume hebdo de bacs CS⁽³⁾ x prix au litre CS x Activité)⁽⁵⁾

- (TEOM (n-1))⁽⁴⁾

A titre indicatif, pour l'année 2010 : prix en € TTC/ Litre collecté Ordures ménagères résiduelles : 0,0143€ - Collecte sélective

Les montants de ces tarifs seront réajustés chaque année

de la collecte? La fréquence de la collecte des Ordures Ménagères ainsi que la fréquence de la collecte sélective restent inchangées. La collecte s'effectuera dans la limite des quantités souscrites dans la convention. Tout autre dépôt (vrac) ne sera pas collecté.

(2) OM: (4) TEOM (n-1): Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de l'année précédente (5) Activité : Nombre de semaines de collecte Le déploiement s'effectuera en deux étapes :

2010 :

les établissements publics et assimilés

À partir de 2011 : les professionnels

Commen+

Quand ?

- * A partir du mois de septembre, rencontres individuelles pour le conventionnement, avec prise de rendez vous préalables, pour une détermination concertée de la dotation en bacs en fonction de la production de déchets de chaque établissement.
 - * A partir du mois de novembre/ décembre, mise à disposition de bacs spécifiques auprès de chacun des établissements conventionnés.

La convention annuelle sera renouvelable par tacite reconduction avec possibilité annuellement de modifier certaines données (nombre, volume des bacs, fréquence, activité, etc...).

Pour qui?

On triple objectif?

Soucieux de préserver la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets auprès des habitants et entreprises, le SIVOM généralise cette redevance:

Faire payer le coût réel de la

collecte et du traitement des déchets

gestion globale de leurs déchets

* Veiller à l'équité entre les usagers.

professionnels aux producteurs concer-

nés en fonction de leur production réelle

* Responsabiliser ces producteurs dans la

- * à tous les producteurs de déchets non ménagers, soumis à la TEOM et produisant plus de 1320 litres d'ordures ménagères par semaine
- * à tous les établissements non soumis à la TEOM.

Les modalités

: 0.0104€ (1) RS:

effective

A RETENIR

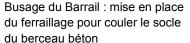
Recette 2010 : 155 521 euros

2010

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Point d'avancement des travaux d'extension de l'ISDND du Pihourc









Busage de Barrail : pièce spéciale (3 au total sur le linéaire) située au changement de direction et avec regard de visite

Les travaux effectués et en cours

- Juin à juillet : Préparation des grands terrassements : déboisement, mise en place des batardeaux (barrage destiné à la retenue d'eau provisoire).
- ➤ Juillet à septembre : Grands terrassements dans la tranchée du Barrail et sur sa rive droite, emplacement des futurs casiers 6 et 7
- ➤ A partir d'août : Contrôle géotechnique du sol, pose du matelas drainant et des buses (après validation des essais d'écrasement et validation de la classe de résistance)

A noter : afin de ne pas pénaliser le service, les travaux de démolition des 2 bassins actuels de surverse de lixiviats pour construire un bassin plus grand, sont reportés en 2011. Déchets du SIVOM traités à l'I.S.D.N.D du Pihourc

10 684 tonnes



Iris Graminé

Le groupe de travail (représentants de l'État, représentants du SIVOM et membres d'associations environnementales),

créé pour assurer la gestion de la Lande de Couscouil située dans la zone d'extension du site et sur laquelle seront implantés les nouveaux casiers de déchets, poursuit son travail de concertation : des recensements complémentaires des espèces protégées ont été engagés par le SIVOM et une réunion aura lieu en octobre 2011 pour faire une nouvelle mise au point.

Admission des déchets du SMTD 65

Arrêté complémentaire du 16 juin 2010 :

Autorisation d'accepter les déchets ménagers du SMTD 65 jusqu'au 30 juin 2013

Capacité maximale annuelle : 12 000 tonnes (sans remettre en cause la capacité annuelle de l'ISDND qui est de 85 000 tonnes)

en 2010 : 10 700,56 tonnes



L'Unité de valorisation du Biogaz

La production d'électricité reste toujours en progression.

2010 20097 632 MWh

La plate forme de compostage

Achat d'un cribleur



L'acquisition du crible en 2010 permet de ne plus faire appel à un prestataire pour réaliser des campagnes de criblage et donc de mieux gérer le stock.





En 2010, ont été produits :

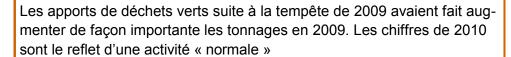
- 2369 tonnes de compost brut
- 695 tonnes de compost criblé
- 2145 sacs de compost criblé (42,9 tonnes)
- 284 tonnes de compost « bio »
- 183 tonnes de BRF 🔰



3573,30 Tonnes



Évolution des tonnages



RECETTES	2009	2010	EVOLUTION
Déchets verts	5392 t	5245 t	- 2,73 %
Bio-déchets (Commune de Montréjeau)	160 t	158 t	- 1,25 %
TOTAL	769 411 €	793 671 €	- 2,68 %

Le tapis déférailleur

Un tapis déférailleur a été intégré au broyeur en 2010 (on ne peut pas le distinguer sur les photos) afin de broyer des palettes et des cagettes et ainsi retirer automatiquement les agrafes et les clous.





Ainsi, ce bois pourra être utilisé pour l'alimentation de la chaudière qui sera mise en place sur le site de la Graouade pour chauffer et climatiser le bâtiment administratif et le centre de tri.



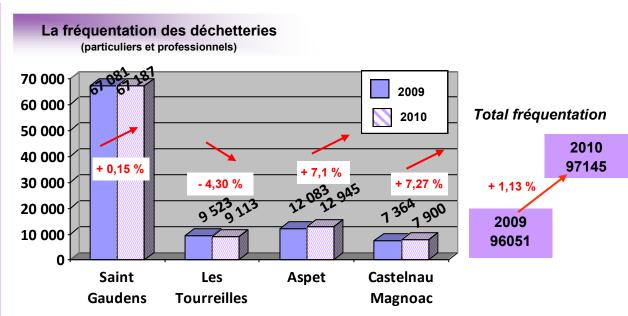


Les déchetteries



Évolution des tonnages collectés en déchetterie

	2009	2010	EVOLUTION
Ferrailles	309	336	+ 8,73 %
Déchets Verts	2559	2400	- 6,51 %
Encombrants	2610	2753	+ 5,47 %
Gravats	1474	1230	- 16,55 %
Bois	535	544	+ 1,68 %
DMS (déchets Ménagers Spéciaux)	12	13	+ 8,33 %
Cartons	113	118	+ 4,42 %
Batteries	0	0,73	+0,0073 %
DASRI (Déchets piquants)	0,58	0,48	- 17,24 %
DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	204	253	+ 24,01 %
TOTAL (en tonnes)	7612,58	7648,21	+ 0,46 %



La fréquentation sur l'ensemble des 4 déchetterie est en hausse de 1,13 %

Le tonnage total est stable par rapport à l'année 2009. A noter tout de même, des apports de gravats, de DASRI (faible apport) et de déchets verts en baisse (les apports avaient augmenté en 2009 en raison de la tempête).

L'apport plus important des déchets tels que la ferraille, les cartons, les DEEE a permis une augmentation des recettes.

Les tonnages des DEEE ont augmenté grâce à la mise en place des bennes retournées en diminuant ainsi les effractions et les vols.



Des résultats significatifs!

Fin 2009 un système de protection contre le vol des DEEE avait été testé à la déchetterie de Saint Gaudens : modifier et reto urner une benne pour la fermer à clé le soir et ainsi éviter le vol de ces déchets valorisables. En 2010, ce système a été étendu et 3 bennes ont été ainsi modifiées par le service atelier et installées à la déchetterie de Saint Gaudens.

Depuis, le SIVOM a enregistré **une baisse de 50** % des vols (43 actes contre 90 en 2009) et envisage donc d'étendre ce système aux autres déchetteries.

Les déchets spécifiques



Les lampes à Économie d'énergie

Depuis le mois d'octobre 2010, les lampes basse consommation et les tubes usagers non cassés, sans emballage peuvent être déposés dans une de nos déchetteries. En effet, le recyclage de ces lampes est possible et permet :

- de préserver les ressources naturelles
- de neutraliser le risque de pollution par le mercure qu'elles contiennent
- des économies d'énergie





Ces lampes portent le symbole



L'acquisition d'une armoire spécifique pour les déchets ménagers spéciaux a permis de mettre en place :

deux nouvelles collectes à la déchetterie de Castelnau-Magnoac

Collecte des déchets piquants

Les aiguilles usagées font partie des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux et doivent suivre un circuit d'élimination spécifique pour minimiser les risques de contamination et d'accidents.

La collecte est strictement réservée aux particuliers en automédication

(les professionnels ne peuvent pas bénéficier de cette collecte)

Collecte des déchets ménagers spéciaux



(les professionnels ne peuvent pas bénéficier pas de cette collecte)

Ces produits sont dangereux l

Quelques exemples : peintures, colles, vernis, radios, solvants (white spirit, acétone, alcool, etc...), aérosols (sauf bouteilles de gaz), phytosanitaires (insecticides, raticides, etc...)

Pour les reconnaître : des pictogrammes











Ca fait flamber





oxprood ga rong

Ce sont *les produits dangereux* issus d'usages domestiques et pouvant présenter, de par leur nature chimique, des risques vis-à-vis de l'homme et de l'environnement.

Ils doivent suivre une filière de traitement spécifique et doivent être rapportés dans une déchetterie.

Le monde agricole se mobilise... le SIVOM aussi!

Du 25 au 29 mai et pour la quatrième année consécutive, le SIVOM participe à la collecte des plastiques agricoles usagers (bâches d'ensilage, films d'enrubannage) dans ses déchetteries. Cette collecte

exceptionnelle est organisée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Haute Garonne. La participation du SIVOM intervient au niveau du prêt de bennes et de leur mise en place sur deux de nos déchetteries et à l'UAC. Le SIVOM réalise aussi le transport et le vidage de ces bennes sur la déchetterie de Huos (en partenariat avec le SIVOM du Haut Comminges) pour une prise en charge et un recyclage des plastiques par la SOPAVE. La campagne 2010 a permis de récolter sur l'ensemble des cantons :

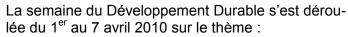
70 tonnes de plastiques pour une participation d'environ 200 exploitants agricoles

La collecte des *Déchets d'Activités de Soins issus de l'Elevage* a démarré. En 2010, aucun éleveur n'a déposé de collecteur dans une de nos déchetteries (le volume des fûts est important). Nous rappelons que cette démarche était à l'initiative de la Fédération des Groupements de Défense Sanitaire des Animaux, aucun coût de traitement ou de transport n'incombe au SIVOM.

Animer ...

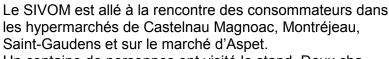
Étes vous un consomm'acteur?





« Changeons nos comportements : réduisons nos déchets »,





Un centaine de personnes ont visité le stand. Deux chariots ont été présentés aux visiteurs : l'un contenant des produits qui induisent beaucoup de déchets et non recyclables, l'autre contenant des produits qui induisent peu de déchets et surtout recyclables.



Les Floralies à Villeneuve de Rivière

Dimanche 2 mai 2010, les visiteurs des Floralies de Villeneuve de Rivière ont pu découvrir, ou redécouvrir, le compost et

le BRF (Bois Raméal Fragmenté) dont des échantillons étaient présentés sur le stand du SI-VOM.



Les composteurs bois et plasti-

que, exposés également, donnaient l'occasion aux usagers de s'informer sur le compostage individuel.

A la rencontre des habitants



La journée de rencontre avec les habitants de la résidence des Artistes à Saint-Gaudens s'est déroulée le 16 juin 2010, en partenariat avec l'Association Socio-éducative du Comminges (ASEC) et la mairie de Saint-Gaudens. Cette journée a permis non seulement de tisser un lien social en-

tre les résidents mais aussi de sensibiliser la trentaine de personnes, enfants et adultes réunis ce jour là, au tri et au recyclage. Diverses animations ont été proposées sous forme de jeux pour les enfants, d'une exposition d'affiches et de photos réalisées suite à la visite du Centre de tri et de l'I.S.D.N.D. L'ambassadrice de tri a répondu aux questions et aux interrogations. A l'issue de la journée, les participants repartaient informés et sensibilisés au tri sélectif et ont emporté des crayons à papier, des stylos et des porteclés en matériaux recyclés offerts par le SIVOM.





... Communiquer

Le SIVOM à l'école

Au cours de l'année scolaire, les enseignants peuvent demander une ou plusieurs interventions des ambassadrices de tri dans leurs classes. Les séances, d'une heure à une heure et demi, portent sur des axes de réflexions divers : sensibilisation au tri sélectif, recyclage des emballages, compost, ...



Visites de nos installations

Environ **700** personnes (élus, habitants, associations, scolaires, ...) sont venues visiter le Centre de tri des emballages ménagers, l'ISDND du Pihourc et les déchetteries du SIVOM au cours de l'année 2010. Ces visites permettent, d'une part de découvrir les sites et d'autre part une sensibilisation au tri.

I.S.D.N.D sur le site de PIHOURC



Le Centre de Tri



Les Déchetteries



L'information à domicile

Lors de la collecte sélective en porte à Saint-Gaudens et Montréjeau, les agents de collecte s'assurent qu'il n'y ait pas d'erreur de tri dans les bacs présentés.

Si les erreurs de tri sont peu nombreuses, elles sont retirées et mises en évidence afin d'être identifiées par l'usager. Le bac est malgré tout, collecté.

En cas d'erreurs de tri trop nombreuses, le bac est scotché (exemple ci -contre) et refusé à la collecte pour ne pas « polluer » la benne complète. Les agents référencent alors le type d'erreurs et l'adresse de l'usager. Une ambassadrice de tri du SIVOM se rend par la suite à cette adresse pour rappeler et expliquer les consignes de tri aux habitants ou aux professionnels concernés. En cas d'absence, un avis de passage est déposé dans leur boîte aux lettres.

Nos projets 2011

Le projet « VERRE »



Suite au diagnostic « VERRE » réalisé avec Eco Emballages, le SIVOM souhaite mener des actions de

sensibilisation de l'ensemble de la population du SIVOM Saint Gaudens Montréjeau Aspet Magnoac au tri du verre

Pour ce faire :

- Réalisation de 2 films de sensibilisation à la collecte et au tri du verre. Ce travail sera effectué par les élèves de la section audiovisuel du lycée Bagatelle de Saint Gaudens et en partenariat avec le cinéma « Le régent » (Saint Gaudens).
- Organisation d'un concours d'affiches réalisées par les enfants des écoles primaires et centres de loisirs des 4 cantons.

Ces deux projets seront diffusés auprès du grand public par le biais de projections au cinéma « Le Régent », et d'affichages sur les camions de collecte, en mairies et sur divers panneaux d'affichage.

Barème E Eco Emballages



Le contrat avec la société Eco Emballages © ECO GENBALLAGES garantissant notamment les filières de reprise des matériaux issus de la collecte sélec-

tive est arrivé à échéance le 31 décembre 2010. Le nouveau contrat sera signé en 2011 et prévoit de contractualiser avec des repreneurs appartenant aux fédérations :

FEDEREC

(Fédération des Entreprises du Recyclage)



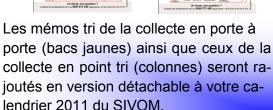
(Fédération Nationale des Activités de la Distribution et de l'Environnement)

FNADE



Rappel des consignes de tri





Mise en place d'une collecte textile

Faites un geste écologique et solidaire en triant vos vieux vêtements!

12kg/an/habitant (source ADEME) c'est le poids de textiles (vêtements, linges de maison et chaussures (2kg/an/habitant) jetés aux ordures ménagères.

On estime à 5 à 7kg/an/habitant le poids de ces textiles qui pourraient être aisément collectables et ainsi détournés des ordures ménagères.



Entreprise d'insertion spécialisée dans la collecte et la valorisation des textiles usagés

Le SIVOM se propose d'accueillir ces bornes à textiles sur son territoire.

La redevance Spéciale

L'année 2011 permettra de poursuivre, et de terminer, la mise en place de la redevance spéciale :

les professionnels seront concernés.

Nos projets 2011

Labellisation du service collecte

Le SIVOM souhaite renouveler pour la troisième fois sa candidature à la labellisation du service de collecte des déchets ménagers. Le dossier de candidature est à déposer avant fin mai 2011.

Les modalités d'attribution de cette labellisation ont changé, de nouveaux critères sont pris en compte, certains sont devenus éliminatoires, de nouvelles exigences sont apparues en matière :

- de maîtrise des coûts,
- > de moyens visant à satisfaire les usagers,
- > d'amélioration des performances et de réduction des impacts environnementaux,
- > d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

Le SIVOM avait obtenu la labellisation



QualiTri en 2007

puis QualiPlus en 2008



et vise le maintien de son niveau de labellisation

Déchetterie de Castelnau Magnoac

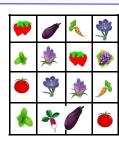


Des aménagements sont prévus, notamment pour le quai de la benne de cartons.

En effet, à compter de 2011, les cartons seront dirigés vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière pour y être conditionnés puis dirigés vers la filière de valorisation.

Les jardins en carrés







Le SIVOM a décidé de développer les jardins en carré auprès des écoles, CLAE et CLSH de son territoire.

Il fournira le compost et le BRF.

Seront partenaires du SIVOM sur ce projet :



les Ateliers du Comminges qui fourniront les plants (légumes, fleurs, plantes aromatiques)



les Communes forestières du 31 fourniront les structures en bois

La sécurité de tous... une priorité!



Le service ordures ménagères présente des métiers à risque tels que chauffeurs, ripeurs, etc...

Pour s'inscrire dans une démarche d'information et de responsabilisation des agents face aux différentes situations à risque auxquelles ils peuvent être confrontés en présence d'alcool sur le lieu de travail , le SIVOM va se doter d'un "Groupe Prévention Santé Alcool" (GPSA) qui

se mobilisera autour de cette problématique et pour laquelle sera élaborée :

une charte "Prévention du risque Alcool"

Cette charte pourra être étendue à destination de tous les services du SIVOM.

Nos projets 2011

Le Bois Énergie



Récupérer - Trier - Valoriser

Les travaux pour la mise en place d'une chaudière automatique productrice d'énergie débuteront en début d'année 2011. Cette chaudière sera alimentée avec des plaquettes de bois fabriquées sur la plateforme de compostage du Pihourc à partir du bois propre récupéré et trié issu de nos 4 déchetteries.

Une installation de canalisations enterrées amènera l'énergie selon la méthode des réseaux de chaleur et permettra de chauffer le bâtiment administratif, le centre de tri, les vestiaires du personnel, les cuisines et un logement de fonction.

La chaudière fonctionnera toute l'année. L'été, couplée à un échangeur, elle produira du froid pour climatiser le bâtiment administratif et les cabines du centre de tri.

Un atout de taille : une logistique déjà existante !

Le SIVOM possède toute la logistique nécessaire à la réalisation du projet : camions, bennes, pont bascule... plateforme de compostage, broyeur, cribleur...mais aussi l'atelier de mécanique poids lourds et engins de chantier, le service administratif gestion, facturation... et bien sûr, toute la compétence du personnel du SIVOM dans ces différents domaines.



Les travaux devraient débuter au mois d'avril pour une mise en service de la chaudière au mois de juillet 2011.

Le SIVOM, conjointement avec la Sous Préfecture et la direction Départementale des Territoires prévoit d'organiser une journée de sensibilisation et renseignements pour les élus de l'ensemble des communes du Comminges sur les solutions Bois Énergie adaptées à leur collectivité ou commune.

On yous informe!

Dans le cadre de l'amélioration de la communication aux habitants, le SIVOM travaille à :

- ➤ l'intégration de la synthèse du rapport annuel dans la lettre verte afin d'en assurer une large diffusion (diffusion à l'ensemble de la population des communes adhérentes au SIVOM).
- ➤ la création et la mise en ligne du site internet du SIVOM (diffusion d'information sur les reports de collecte dans le cas de jours fériés, sur les consignes de tri, etc...)



Le photovoltaïque

Certains éléments techniques et administratifs sont venus perturber l'avancement du projet de mise en service des centrales photovoltaïques sur différents sites appartenant au SIVOM (Clarac, Lieoux, La Graouade).

2 Juin 2010 : l'ERDF informe le SIVOM de l'impossibilité de ce raccorder au poste de Valentine pour les réseaux au sol.

Juin 2010 : le SIVOM signe la convention toiture (centre de tri, Atelier à Clarac, Plate forme de compostage) avec JP Énergie Environnement. Le bail emphytéotique prévoit la mise à disposition des toitures et des terrains.

Août 2010 : sortie de l'arrêté de non opposition à une déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture.

Décembre 2010 : un moratoire suspend tous les projets en toiture.

Objectifs mars 2011 : déposer à nouveau les dossiers pour toiture avec les nouvelles prescriptions de l'arrêté.



LES INDICATEURS FINANCIERS





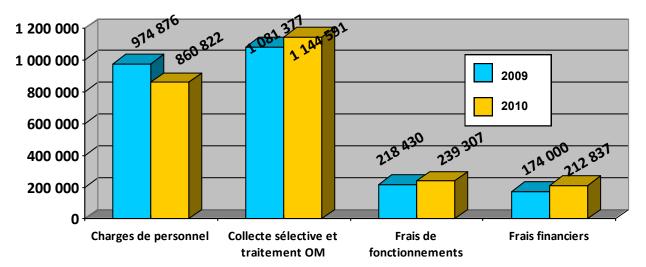


Budget ordures ménagères... les dépenses

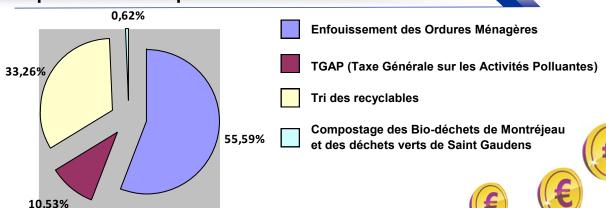
La collecte et le traitement des déchets ménagers valorisables

Le coût d'élimination des ordures ménagères sur le territoire syndical correspond au service global de collecte, de traitement

et de tri, réalisé en régie par le SIVOM pour les 78 communes adhérentes.



Répartition des dépenses du traitement des déchets





59,17 €/ hab

Des dépenses... pourquoi ?

- La diminution des charges de personnel s'explique par un nombre élevé de Contrats Aidés (environ 12,7 équivalents temps plein en 2010 contre 5 en 2009). En faisant appel à ce type de contrat, le service a pu limiter l'emploi de contractuels et ainsi de maîtriser ses dépenses.
- ➤ Le poste de traitement représente 46,5% de la dépense globale (2 457 558,04 €). Le tarif de traitement a augmenté de 6% et celui du coût du tri (sauf le papier) de 4%.
- Le carburant représente 54,46 % des frais de fonctionnement, à savoir que le prix du gasoil a augmenté (0,831 € /litre en 2009 pour 0,951 €/litre en 2010).
- Le renouvellement de 2 véhicules en 2010 ainsi que du parc de bacs entraine de nouveaux investissements.
- La réduction des fréquences de collecte sur 6 communes n'a pas eu d'impact conséquent .En effet, cette optimisation a débuté le 15 novembre 2010.

Budget ordures ménagères... les recettes

La collecte et le traitement des déchets ménagers valorisables

RECETTES	2009	2010	EVOLUTION
Part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 113 010 €	2 067 622 €	-2,15 %
Aides Eco-Emballages, vente de matériaux	219 575 €	265 191 €	+ 20,77 %
Redevance Spéciale		155 521 €	+ 100 %
Facturation interne	32 459 €	41 464 €	+ 24,74 %
TOTAL	2 365 044 €	2 529 798 €	+ 6,966 %

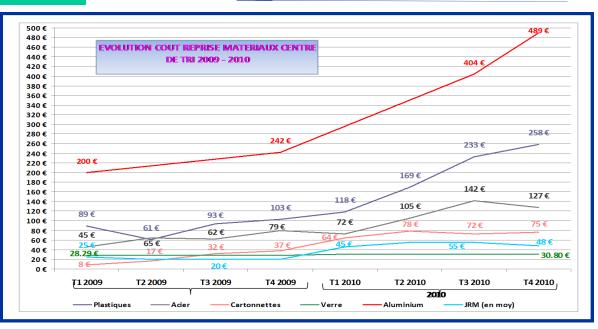
Budget ordures ménagères

59,17 €/ hab



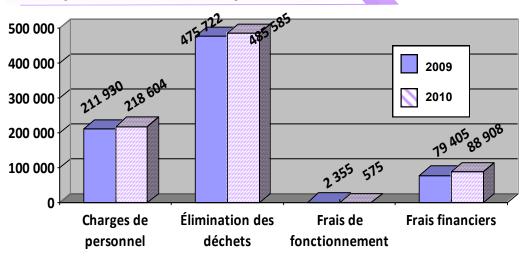
D'où proviennent ces recettes ?

- Les recettes proviennent essentiellement de la TEOM à laquelle viennent s'ajouter les aides d'Eco Emballages, la vente des produits et la facturation interne.
- A noter cette année, l'apparition, dans les recettes, de la Redevance Spéciale qui a été mise en place pour les établissements publics, et qui a permis de réduire la part TEOM.
- La facturation interne correspond à la mise à disposition d'agents dans d'autres services. Cette part a augmenté du fait du nombre élevé de Contrats Aidés par rapport à l'année 2009.
- La vente des matériaux évolue en fonction des coûts de reprise des matériaux et sont en augmentation en 2010.



Budget déchetteries... les dépenses et les recettes

D'où proviennent ces dépenses ?



Les dépenses les plus importantes (61% du budget) sont celles liées à l'élimination des déchets.

Ce poste, qui a augmenté d'environ 2% en 2010, est donc relativement stable en comparaison de l'année 2009.

- Les charges du personnel, autre poste important suivent l'évolution des carrières des agents de la fonction publique territoriale. De plus, durant 3 mois, un agent a été reclassé dans les déchetteries.
- L'augmentation des frais financiers est liée à l'acquisition du packmat (en 2009).
- Diminution des frais de fonctionnements (rappel : réalisation des nouvelles plaquettes d'information en 2009).





20 €/ hab





D'où proviennent ces recettes ?

RECETTES	2009	2010	EVOLUTION
Part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	673 937 €	678 322 €	+ 0,65 %
Vente de matériaux	89 255 €	109 374 €	+ 22,54 %
Facturation interne autres services (mise à disposition d'agents)	6 219 €	5975€	- 3,92 %
TOTAL	769 411 €	793 671 €	+ 3,153 %

- Des apports plus importants de ferraille, de DEEE et de cartons ont permis d'augmenter les recettes dues à la vente de ces matériaux et ainsi de « maîtriser » l'augmentation de la part TEOM.
- La facturation interne est plus ou moins stable car il n'y a pas eu de changements au niveau des mouvements d'agents et donc de la mise à disposition d'agents.



Rapport annuel 2010

Sur le Prix et la Qualité du Service d'Élimination des Déchets





